

PRESIDENCE DE LA
REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET D/2017/.....002...../PRG/SGG

Portant nomination de deux (2) Commissaires
à la Haute Autorité de la Communication (HAC)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution notamment en ses articles 7, 15,45 et 125 ;

Vu la Loi Organique L/2010/03 du 22 Juin 2010 portant Attribution, Organisation, Composition et Fonctionnement de la Haute Autorité de la Communication et révisant la loi organique L91/006/CTRN du 23 Décembre 1991 portant Création, Organisation et Fonctionnement du Conseil National de la Communication en ses articles 1-6-7 ;

Vu le Décret N°D/2015/PRG/SGG du 10 Mars 2015 portant confirmation de l'élection de la Présidente de la Haute Autorité de la Communication et nomination des membres de cette Institution.

DECRETE :

Article premier : Les cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés Commissaires à la Haute Autorité de la Communication :

Monsieur Mamadi KEITA, Ingénieur de Télécommunication, précédemment Directeur Général Adjoint de l'ANGEIE en remplacement de Monsieur N'fa Ousmane CAMARA au titre du Ministère des Postes, Télécommunications et de l'Economie Numérique.

Monsieur Sekouna KEITA, Journaliste précédemment Directeur Général Adjoint du Quotidien national Horoya au titre du Ministère de la Communication.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry le 03 JAN. 2017 2017


Professeur Alpha CONDE